

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
12 Mai 2017**

OBJET : Convention pour une aide individuelle matérialisée destinée aux personnes âgées bénéficiaires de l'APA

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 12 Mai 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de mettre en œuvre avec l'association SOLIHA Provence le dispositif d'adaptation de l'habitat des personnes âgées dépendantes bénéficiaires de l'APA décrit dans le rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de coordination gérontologique avec SOLIHA Provence annexée au rapport.

Cette dépense d'un coût total de 150 000 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée